



RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets**

Exercice 2013

Application du Décret 2000-404 du 11 mai 2000
relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

SOMMAIRE

Pages

I – <u>PRESENTATION GENERALE DU SERVICE</u>	3
1.1 - Le territoire et les missions.....	3
1.2 - Les moyens mis à disposition.....	4
1.3 - Les équipements	4
1.4 - Les faits marquants de l'année 2013	7
1.5 - La politique du syndicat.....	7
II - <u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>	8
2.1 - Les tonnages	9
2.2 - Les sous produits	10
2.3 - La production énergétique	11
2.4 - Les rejets atmosphériques.....	12
2.5 - Les rejets liquides	14
2.6 - Le suivi environnemental du site	15
2.7 - Valorisation des matériaux collectés sélectivement sur le SIDEPAQ en 2013	15
III - <u>INDICATEURS FINANCIERS</u>	18
3.1 - La section de fonctionnement.....	18
3.2 - La section d'investissement.....	20

Annexe n° 1 : Détail de la population du SIDEPAQ

Annexe n° 2 : Détail des équipements de l'UVED

Annexe n° 3 – Résultats des émissions aux cheminées

Annexe n° 4 – Performances de recyclage par collectivité et par matériau (base : pop DGF 2013)

PRÉAMBULE

Le présent rapport est établi en application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

I – PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 - Le territoire et les missions

Le SIDEPAQ (Syndicat intercommunal pour l'incinération des déchets du pays de QUIMPER) a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 1988. Il regroupe QUIMPER COMMUNAUTE, la communauté de communes de la presqu'île de CROZON, la communauté de communes du PAYS GLAZIK, la communauté de communes du PAYS DE CHATEAULIN, soit près de 130 000 habitants (cf. annexe n° 1 qui détaille la population).



Ces collectivités exercent la compétence collecte et ont transféré la compétence traitement au SIDEPAQ.

1.2 - Les moyens mis à disposition

Le personnel mis à disposition du SIDEPAQ est le suivant :

- 70 % d'un ingénieur principal en responsabilité du syndicat ;
- 30 % d'un ingénieur ;
- 30 % d'un technicien ;
- 50 % d'une comptable ;

ainsi que l'appui des services communs de la ville de QUIMPER/QUIMPER COMMUNAUTE dans différents domaines (direction générale, service des marchés, direction des ressources humaines etc.).

1.3 - Les équipements

➔ L'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

Pour mener à bien sa mission, le SIDEPAQ est propriétaire de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED), située sur la commune de BRIEC de l'ODET.

Le synoptique ci-dessous présente les équipements et le fonctionnement global de l'UVED.



Chaque camion entrant sur le site est identifié, pesé et passe ensuite le portail de détection de radioactivité. Il vient benner son chargement dans une fosse (2). Les déchets sont alors repris par un grappin (3) et déposés dans les fours. L'unité est constituée de deux lignes de traitement des déchets comprenant chacune :

- un four ⁽⁴⁾ : où sont incinérés les déchets à raison de 4 tonnes par heure maximum. A ce niveau est injectée de l'urée liquide qui abat les oxydes d'azote ;
- une canne d'injection : qui permet de pulvériser la boue de la station d'épuration du CORNIGUEL sur les déchets en combustion. On obtient ainsi une incinération optimale de la boue ;
- une chaudière ⁽⁵⁾ : qui récupère la chaleur produite par le four et qui permet de produire de la vapeur, qui vient elle-même alimenter un turbo-alternateur [®] (commun aux deux lignes) ;
- un hydrocondenseur et un réseau de chaleur ⁽¹²⁾ : qui permettent de récupérer les calories qui ne sont pas utilisées par le turbo et d'acheminer de l'eau chaude à des serres situées à 300 mètres de l'usine ;
- un traitement des fumées ⁽⁶⁾ et ⁽⁷⁾ : les gaz issus de la combustion sont refroidis par de l'eau avant l'injection de chaux et de charbon actif (traitement des acides, des dioxines et métaux lourds). Les gaz pénètrent ensuite dans un filtre à manche qui capte les poussières et les résidus actifs ;
- une cheminée ⁽¹⁰⁾ : avant rejet, un prélèvement des gaz est réalisé en continu pour permettre l'analyse des polluants ;

- un ensemble d'analyseurs permettant de mesurer en continu les valeurs de rejets pour les polluants suivants : poussières, CO, HCL, COT, SO₂, NO_x, NH₃. Depuis novembre 2011, l'usine est également équipée de préleveurs en semi continu pour les dioxines, permettant d'obtenir une valeur moyenne de rejet sur 4 semaines.

Le détail des équipements de l'UVED est donné en annexe n° 2.

→ Les autres installations

Le SIDEPAQ utilise aussi, dans le cadre de marchés publics, les installations suivantes :

- une plateforme de maturation de mâchefers située à GUIPEL (35) ;
- une installation de stockage de déchets dangereux située à LAVAL (53) ;

ainsi que 2 centres de transfert situés sur la communauté de communes de la Presqu'île de CROZON et de QUIMPER COMMUNAUTE exploités pour l'un par la collectivité en charge de la collecte et l'autre par GRANDJOUAN.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des prestations qui font l'objet d'une rémunération dans ce cadre.

Nom entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations	Évolution / n - 1
GEVAL	Exploitation de l'UVED	Marché public 10 ans	Juin 2019	2 850 018,37	- 1 %
SECHE ECO INDUSTRIE	Transport et traitement des REFIOM	Marché public 3 ans		414 923,75	- 25 %
EUROVIA	Transport et traitement mâchefers	Marché public 1 an renouvelable 3 fois		450 250,17	-
GRANDJOUAN	Transport des ordures ménagères de Crozon	Marché public 3 ans		62 420,53	- 31 %
Total				3 777 612,82	

1.4 - Les faits marquants de l'année 2013

- Lors de sa réunion en date du 27 décembre 2013, le comité syndical a décidé de baisser une nouvelle fois les contributions de ses membres de 2,5 % passant ainsi de 114,82 à 111,95 € HT/Tonne incinérée. Cette baisse est permise, d'une part, par la diminution du capital restant à rembourser et, d'autre part, par un fonctionnement optimal du site (saturation de l'UVED avec des apports extérieurs qui génèrent une recette importante et une production maximale d'électricité) et un maintien de la valorisation des mâchefers en sous couche routière.
- De plus, grâce à une livraison conséquente d'électricité et de chaleur, le coefficient de performance énergétique, défini par l'arrêté du 3 août 2010, est de 73 %, ce qui permet de qualifier l'usine d'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED). Cette qualification permet d'obtenir :
 - en association à la certification ISO 14001 du site, un dégrèvement de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Ainsi, la TGAP payée par tonne incinérée était de 4 € au lieu de 8 € (sans performance énergétique ni certification ISO 14001, la TGAP aurait été de 14 €) ;
 - un bonus des soutiens versés par ECO-EMBALLAGES. Les tonnages d'emballages ménagers résiduels dans les ordures ménagères et traités dans une unité d'incinération ayant une performance énergétique supérieure à 60 % sont soutenus à raison de 75 € par tonne.

Au total, pour l'ensemble des tonnages incinérés sur le site, l'atteinte de la performance énergétique constitue une économie de 259 640 € pour la TGAP et un soutien annuel d'environ 150 000 € dans le cadre du Contrat Annuel pour la Performance signé avec ECO-EMBALLAGES.

- Rejets d'acide chlorydrique (HCL) :

Des DIB contenant beaucoup de polystyrènes ont été apportés sur l'usine et ont entraîné de gros pics d'acide chlorydrique (HCL). C'est suite à un premier épisode de dépassements que le personnel a identifié le déchet étant à la source de ce problème. Il a donc été interdit sur site mais il a fallu pour autant incinérer les sacs déjà vidés en fosse, ce qui a entraîné malgré un effort accru pour homogénéiser les déchets, des dépassements HCL.

Enfin en septembre, une erreur humaine sur le centre de tri a eu pour conséquence l'envoi sur l'usine de déchets fortement producteurs d'HCL et a été source de nouveaux dépassements.

1.5 - La politique du syndicat

Le syndicat investit en continu sur des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et de l'environnement des opérations de traitement des déchets. Les actions ci dessous en témoignent :

- L'UVED était insuffisamment équipée en termes de détecteurs incendie et il n'existait pas de système centralisateur qui permettait de gérer automatiquement l'alerte et l'évacuation des personnes en cas de sinistre. Après avoir défini le besoin avec un maître d'œuvre spécialisé, il a été procédé à des travaux qui ont permis d'installer un système performant et intégré améliorant ainsi la sécurité des personnes présents sur le site.
Montant du marché de travaux : 94 912,38 €

- Suite aux difficultés rencontrées sur le traitement des gaz acides, le SIDEPAQ a engagé une action forte pour mieux maîtriser ce polluant. Un nouveau protocole a été mis en place pour les apporteurs venant sur site pour la 1^{ère} fois : les déchets sont désormais systématiquement vidés au sol pour une inspection visuelle avant le transfert en fosse. Un travail sur la partie traitement a été engagé et sera terminé sur 2014. Il s'agit de mener des essais sur plusieurs mois pour étudier les conséquences économiques sur le contrat (augmentation du coût d'achat des réactifs et de l'évacuation des REFIOM) d'une augmentation des quantités de chaux injectées dans l'objectif de diminuer les rejets en HCL et passer ainsi d'un rejet de 9 à 7 mg/M³. Le protocole a été mis en place en décembre et sera suivi sur plusieurs mois.
- Dans le cadre de la certification ISO 18 001 concernant la sécurité, un certain nombre d'éléments avait été pointé par l'exploitant comme indispensables pour la sécurité du personnel et nécessitant des améliorations structurelles du site. Une analyse a été engagée pour déterminer la nature exacte des travaux (formalisation du besoin et écriture du dossier de consultation) qui en découlent. Les travaux seront réalisés sur 2014.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

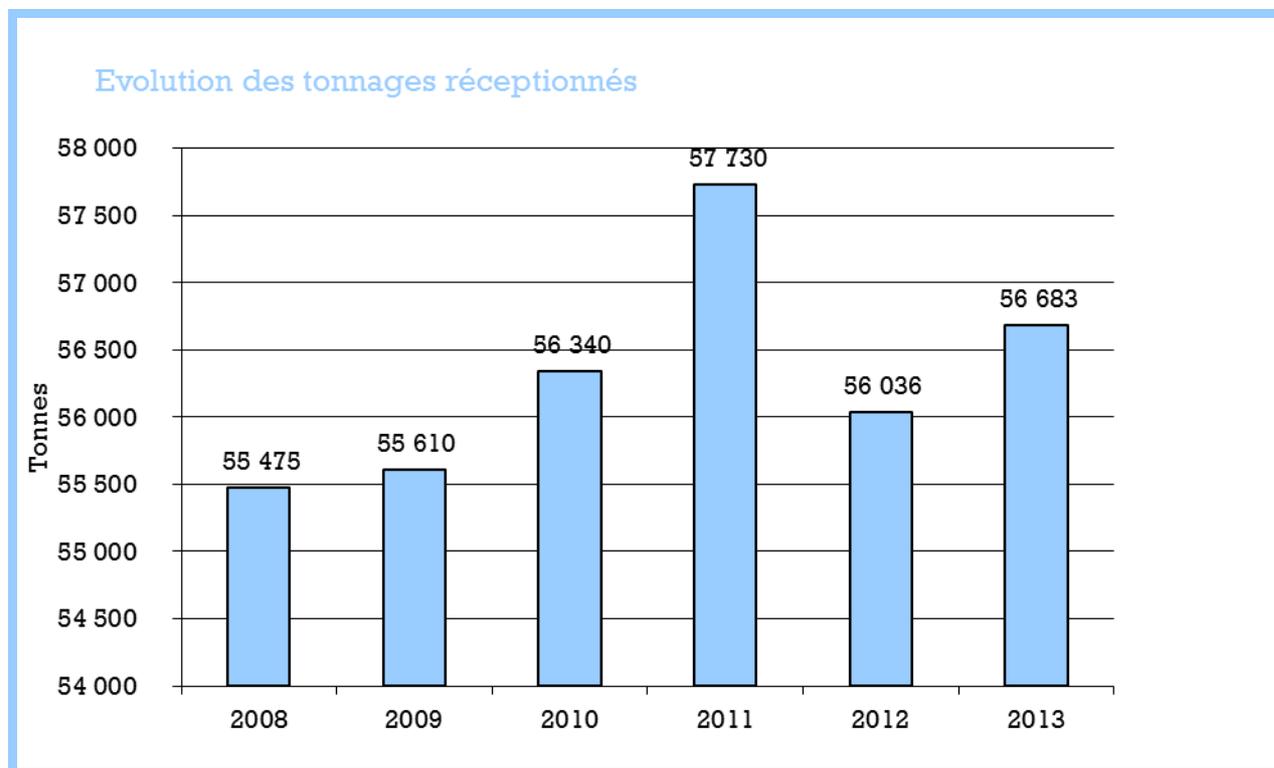
Le schéma ci dessous présente les différents flux à l'échelle du SIDEPAQ :

		Tonnages entrants	Tonnages sortants				
INSTALLATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE L'EPCI	Unité d'incinération 64 910 t	Métaux ¹	1 091.7 t 1,68 %	Mâchefers ²	10 686 t	REFIOM 3.59 %	2 329 t
		Thermie ³	46 282 MWh	Electricité ⁴	23 186 MWh		
INSTALLATIONS PRIVEES	Plateforme de maturation des mâchefers 10 686 t	Scorgrave valorisés ⁵	16 980 t	Métaux ⁶	267.54 t		
	Installation de stockage dangereux 2 329 t						
	Centre de tri	Matériaux valorisés 3585 t journaux, 1 659 t cartons/briques alimentaires, 552 t plastiques, 134 t métaux		Refus tri 413 t		1 Métaux extraits sur le site 2 Mâchefers 3 Vapeur autoconsommée et vendue 4 Electricité autoconsommée et vendue 5 Mâchefers maturés et valorisés en sous couche routière 6 Métaux extraits de la plateforme	
	Plateforme verre 5 123 t						

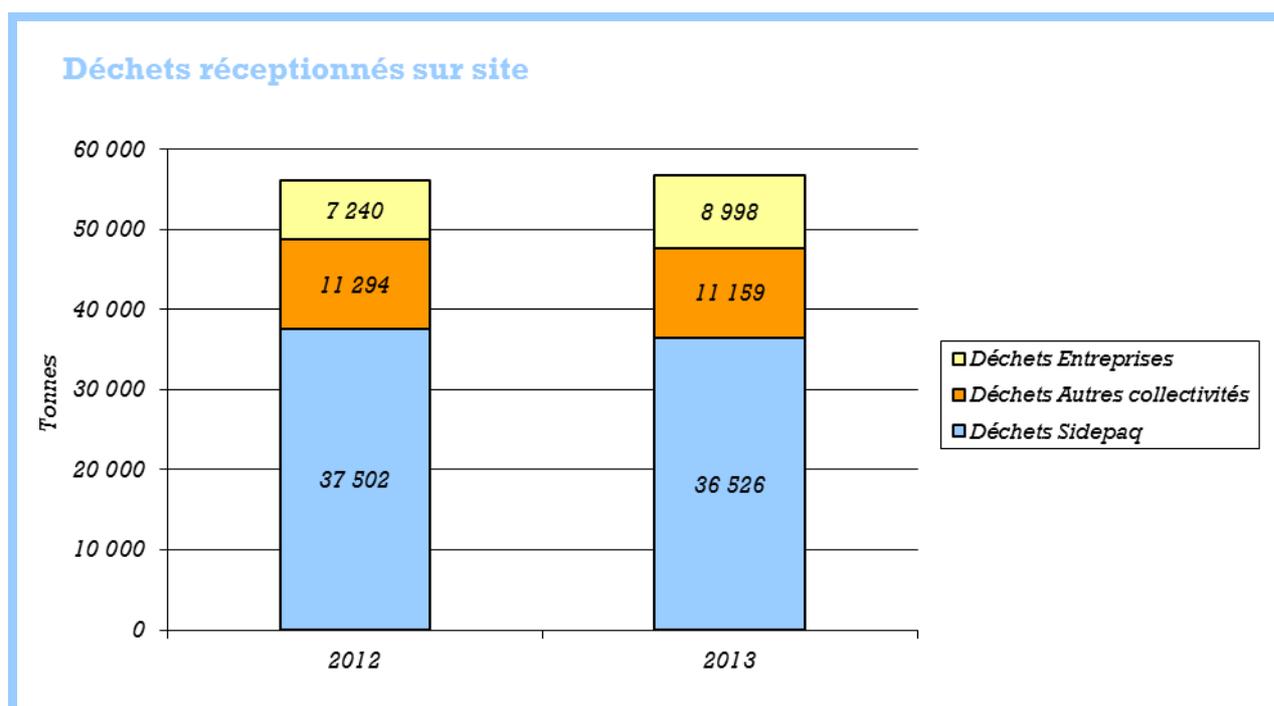
2.1 - Les tonnages

La quantité totale de déchets réceptionnés sur le site a été en 2013 de 64 910 tonnes dont 8 227 tonnes de boues issues de la STEP de QUIMPER COMMUNAUTE.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des tonnages d'ordures ménagères réceptionnés depuis 2007.



Toutefois, ce chiffre correspond aux ordures ménagères et assimilés produites sur le territoire du SIDÉPAQ mais aussi à celles de collectivités tiers avec lesquelles le SIDÉPAQ est en contrat ainsi qu'à des apports de déchets industriels banals. La répartition entre ces différentes catégories est la suivante :



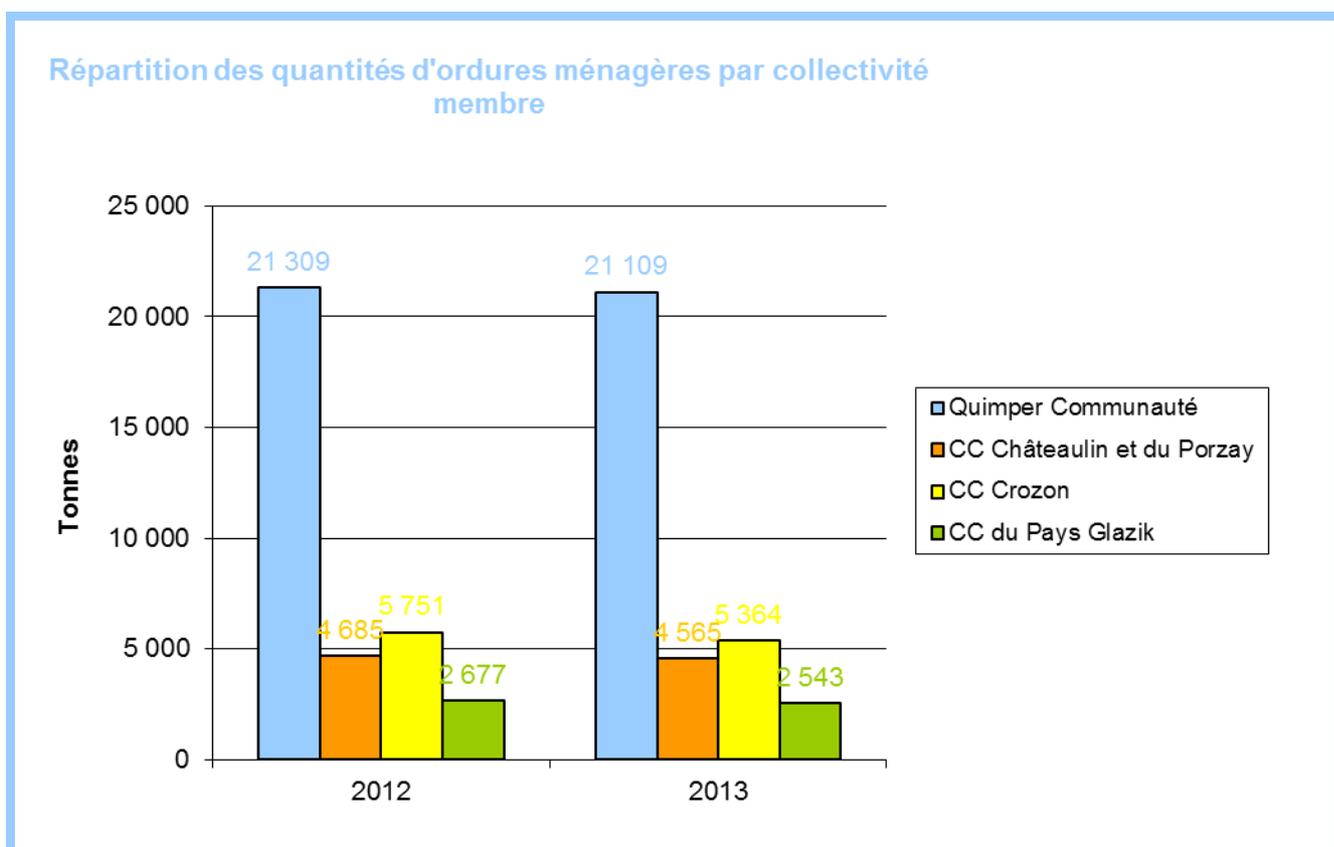
Ainsi en 2013, les apports issus des foyers du SIDÉPAQ représentent 56.2 % des quantités réceptionnées contre 43.8 % pour les apports extérieurs.

Les ordures ménagères et assimilées réceptionnées et incinérées en provenance de collectivités extérieures au SIDÉPAQ, se décomposent comme suit :

- 9 955 tonnes d'ordures ménagères de SOTRAVAL,
- 1 088 tonnes d'ordures ménagères de VALCOR,
- 866 tonnes d'ordures de CAP L'ORIENT (suite à un dysfonctionnement sur leur unité qui a obligé l'agglomération à rechercher une solution alternative),
- 115 tonnes de refus de tri sélectif de la CCPBS.

L'incinération de ces tonnages sur le site permet un traitement de proximité et une valorisation énergétique conformément aux objectifs du Plan Départemental de Déchets Ménagers et Assimilés.

La répartition des ordures ménagères produites par les collectivités membres du SIDÉPAQ est la suivante :



La quantité de déchets produite par les collectivités du SIDÉPAQ est en baisse : - 2.6 % par rapport à 2012. Par rapport à 2001, la baisse constatée est de - 18 %.

2.2 - Les sous produits

L'incinération produit 2 types de déchets :

Les mâchefers qui correspondent à ce qui n'est pas brûlé :

La quantité de mâchefers produite sur l'usine a été de 10 686 tonnes. Le ratio de mâchefers produits à la tonne incinérée est, pour la deuxième année consécutive, en légère diminution (16.55 % contre 16.78 % en 2012). Ceci témoigne d'une bonne combustion.

Le marché de traitement des mâchefers est confié depuis février 2010 à la société EUROVIA qui exploite la plateforme de GUIPEL et utilise les mâchefers sur ses propres chantiers.

L'arrêté ministériel du 17 novembre 2011 est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2012 modifiant ainsi les analyses et les conditions de valorisation dans le cadre de travaux routiers.

La totalité des lots présente les caractéristiques permettant leur valorisation, à savoir que les concentrations en éléments organiques (dioxines, HAP, hydrocarbures, PCB, BTEX, COT) et en métaux lourds notamment sont très faibles et inférieures aux normes. Ainsi, ce sont 7 lots représentant 16 862 tonnes de mâchefers qui ont été utilisées en sous-couche routière en sus et place de graves issues de carrières.

Au total, ce sont 22 chantiers différents qui ont été réalisés avec les mâchefers du SIDÉPAQ, cela sur 14 communes d'ILLE ET VILAINE. Le plus important chantier, la réalisation de la plateforme de déchets verts de GUIGNEN, a permis de valoriser 2 628 tonnes de mâchefers.

Pour chaque chantier, les prescriptions environnementales liées à l'arrêté du 18/11/11 sont vérifiées. Ainsi, chaque tonne est localisée par des coordonnées GPS.

Les REFIOM qui sont les Résidus d'Épuration des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères :

Les REFIOM sont considérés comme des déchets ultimes en raison de leur fort contenu en produits toxiques solubles (Pb, As, Sn, Hg, Cu, Zn, etc.) et sont à ce titre envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux, à LAVAL.

Les quantités de REFIOM produites sont de 2 329 tonnes en 2013, soit un ratio par tonne incinérée de 3,59 % contre 3,48 % en 2012. Ce ratio en légère augmentation traduit la présence en fosse de déchets contenant plus de chlore. En effet, la quantité de REFIOM est liée à la qualité des fumées et donc à celle des déchets incinérés.

Les cendres sont conformes aux exigences d'admission en installation de stockage de déchets dangereux.

2.3 - La production énergétique

En 2013, la production totale d'électricité s'élève à 23 186 MWh. Une partie est autoconsommée et la vente correspond à 17 356 MWh. Ces chiffres sont stables depuis 2 ans et correspondent à une année pleine de production.



Côté réseau de chaleur, ce sont 22 980 Mwh, soit 6 % de plus qu'en 2012 d'énergie thermique qui ont été livrés aux serres.

Le coefficient de performance énergétique pour l'année, défini par l'arrêté du 3 août 2010, est de 73.7 %, ce qui permet de qualifier l'usine d'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED).

2.4 - Les rejets atmosphériques



Depuis la remise aux normes en 2006, les valeurs limites d'émission des rejets ont été abaissées. La réglementation actuelle dit que tout dépassement de la valeur limite ½ h et 24 h est comptabilisé. Le total des dépassements ne doit pas excéder, par ligne, 60 h cumulées par an et 4 h d'affilée pour les VLE1/2 h. Un maximum de 10 dépassements de VLE 24 h est toléré.

◆ Les résultats en sortie cheminée sont conformes aux exigences réglementaires (l'annexe n° 3 présente par polluant les valeurs enregistrées sur l'année).

◆ Toutefois, l'année 2013 a été marquée par de nombreux épisodes de pics d'HCL liés à la présence en fosse de déchets à forte composante chlorée.

L'usine a ainsi enregistré un temps de dépassement des VLE ½ h de 16 h 00 pour la L1 et de 8 h 30 pour la L2, ce qui constitue une hausse sensible sur les 2 lignes par rapport à l'an passé. Ils restent toutefois inférieurs aux 60 heures autorisées. Ramené aux heures de fonctionnement, cela signifie que l'UVED a connu des indisponibilités des dispositifs de traitement sur 0,13 % de son activité.

Le paramètre HCL est responsable de la majeure partie des temps de dépassement (94 % sur la L1 et la L2).

◆ Il est à noter qu'aucun dépassement n'a duré suffisamment de temps pour incrémenter le compteur 4 h et conduire à un arrêt de four.

◆ La valeur moyenne journalière (VLE 24 h) a été dépassée à 7 reprises en lien avec les pics d'HCL.

L'usine est équipée de 3 analyseurs en continu (un par ligne + un équipement en redondance permettant de prendre le relais en cas de dysfonctionnement) et de deux systèmes d'analyseurs en semi-continu pour les dioxines, devançant ainsi la réglementation qui l'y obligeait seulement à dater de juillet 2014. Le total des dysfonctionnements des analyseurs ne doit pas excéder, par ligne, 60 h cumulées par an et 10 h d'affilée (ou 15 % d'indisponibilité pour les dioxines).

◆ Les temps d'indisponibilité des appareils de mesure pour les polluants en continu sont respectivement de 4:30 h pour les gaz et 1:30 h pour les poussières sur la L1 et de 9:00 h pour les gaz et 8:00 h pour les poussières sur la L2.

◆ Pour les mesures en semi continu des dioxines, sur la ligne 1, la disponibilité de l'équipement a été de 99,84 % et de 99,74 % sur la ligne 2.

Le tableau ci-dessous présente les quantités émises sur l'année 2013 :

		Quantité (Kg)	Quantités (Kg) / tonnes incinérées
Mesures en continu	Poussières	340	0.00523038
	CO	785	0.01208285
	COT	215	0.00330655
	HCL	2 457	0.03781678
	SO ₂	5 323	0.08194061
	NOx	41 046	0.63188180
	NH ₃	318	0.00489228
Mesures semestrielles	HF	10.95	0.00016857
	As	0.40	0.00000622
	Cd	0.09	0.00000133
	Co	0.17	0.00000257
	Cr	1.61	0.00002481
	Cu	6.22	0.00009573
	Hg	0.27	0.00000411
	Ni	0.87	0.00001344
	Pb	1.28	0.00001977
	Sb	0.46	0.00000711
	Tl	0.48	0.00000733
	Mn	0.62	0.00000947
V	0.21	0.00000322	

Les quantités émises sont faibles, les polluants rejetés en plus grande quantité sont les oxydes d'azote.

		Quantité (mg)	Quantités (mg) / tonne incinérées
Mesures semestrielles	Dioxines et furanes	8.68	0.00013362
Mesures issues des cartouches	Dioxines et furanes	4.4	0.00006774

Selon la méthode de calcul, la quantité de dioxines émise varie de 4.4 mg à 8.68 mg. Cela reste malgré tout faible dans les 2 cas.

2.5 - Les rejets liquides

Le SIDÉPAQ travaille depuis 2010 à l'amélioration de la gestion de ses rejets liquides en menant une politique de recyclage de ses eaux de process et eaux pluviales souillées. Les investissements réalisés ont porté leurs fruits puisqu'en 2013 la totalité des eaux a été réutilisée. Ceci permet d'une part de limiter la consommation d'eau de ville et d'autre part de ne pas amener des effluents à la station d'épuration de BRIEC.

2.6 - Le suivi environnemental du site

Depuis 2006, le SIDEPAQ a confié au bureau d'études AAIR LICHENS la réalisation de l'étude environnementale.



Elle est basée sur trois approches complémentaires, à savoir :

- le dosage des dioxines/furanes dans les lichens (5 stations) et dans 2 échantillons de lait prélevés à proximité du site ;
- le dosage des métaux lourds dans les lichens (même station que pour les dioxines) ;
- les teneurs atmosphériques en oxydes d'azote et la qualité atmosphérique globale sur des secteurs pouvant être soumis à diverses pollutions. Cette analyse a été faite en 2012 et n'est reconduite que tous les 3 ans.

L'ensemble des résultats montre que les teneurs en dioxines et métaux lourds mesurés dans les lichens sont inclus dans le bruit de fond. La mise en parallèle des résultats de 2013 avec ceux des années précédentes indique une baisse significative depuis 2006 et une stabilité globale depuis 2012.

L'absence de relation avec le site, l'absence de risque alimentaire, sont confirmées par les mesures dans les laits, qui s'inscrivent dans des teneurs plus ou moins banales pour les laits.

2.7 - Valorisation des matériaux collectés sélectivement sur le SIDEPAQ en 2013

Les collectivités membres du syndicat assurent la collecte et le tri des emballages ménagers ainsi que des papiers journaux. La collecte sélective des 5 matériaux (plastiques, verre, acier et aluminium, papiers cartons et briques alimentaires) est mise en place sur l'ensemble du territoire. La prestation de tri est assurée par ECO-TRI basé à FOUESNANT.

Toutefois, la revente de ces produits ainsi que la gestion des contrats avec les éco-organismes (ECO-EMBALLAGES pour les 5 matériaux et ECO-FOLIO pour les journaux/magazines) qui soutiennent cette collecte sélective est assurée par le SIDEPAQ. Pour mener à bien cette mission, le SIDEPAQ est en contrat depuis le 1^{er} janvier 2012 avec :

- SITA OUEST qui assure la reprise de l'acier, les cartons et les briques alimentaires ;
- NETRA qui assure la reprise de l'aluminium ;
- VALORPLAST qui assure la reprise des flacons en plastique ;
- ST GOBAIN qui assure la reprise du verre ;
- UPM KYMENE pour la reprise des journaux/magazines/papiers.

Concernant la fraction journaux/papiers, le chiffre ci-dessous correspond au tonnage collecté par les collectivités et revendu. Il existe sur le territoire du SIDÉPAQ une collecte parallèle des journaux organisée par CELLAOUATE auprès des écoles pour un total de 230.45 tonnes.

L'évolution des tonnages livrés issus du centre de tri sur ces 3 dernières années peut être résumée de la façon suivante :

Matériaux	Tonnages livrés issus du centre de tri		
	2013	2012	2011
Verre	5 123,19	4 967,00	5 054,32
Plastique	552,74	526,00	451,58
Cartonnettes	1 568,49	1 170,00	1 514,00
Briques alimentaires	91	73,00	74,00
Acier issu de la collecte séparée	128,73	114,00	93,00
Aluminium issu de la collecte séparée	4,94	6,00	0
Journaux/papiers	3 585,22	3 374,00	3 990,00
Refus de tri	412,9	540,00	571,00

Ce tableau met en évidence une progression des quantités collectées sélectivement. Les refus de tri sont en nette diminution en lien avec l'expérimentation menée par ECO-TRI et ECO-EMBALLAGES qui consiste à sur-trier les refus pour augmenter les quantités recyclées dans les différentes filières.

Si les quantités de métaux collectées sélectivement sont faibles, les process mis en place sur l'UVED permettent de récupérer une quantité importante de métaux qui est envoyée dans la filière de recyclage (1096 t d'acier et 138 t d'aluminium)

Ramenées à l'échelle de l'habitant, les performances par habitant pour chacun des matériaux sont les suivantes :

	Gisement théorique (kg/hab./an)	Performances 2013 SIDÉPAQ (kg/hab./an) INSEE 2007*	Performances 2013 SIDÉPAQ (kg/hab./an) DGF 2013*
Acier issu CS	4,64	1	0.89
Aluminium issu CS	0,90	0.04	0.03
Cartonnettes	12,68	12.17	10.84
Briques alimentaires	1,41	0.71	0.63
Plastique	16,19	4,29	3,82
Verre	37,62	39.74	35.40
Journaux/papiers		27.81	24.77

* *population INSEE 2007 = population contractuelle avec ECO-EMBALLAGES*

* *population DGF 2013 = population totale + double compte + 1 habitant par résidence secondaire = 144 714*

Les performances DGF sont systématiquement inférieures à celles calculées à partir de la population INSEE et permettent de tenir compte de l'afflux touristique. Toutefois, le ratio à partir de la population INSEE est celui utilisé par ECO-EMBALLAGES et au niveau national.

En prenant la totalité des emballages ménagers recyclables (hors métaux issus des mâchefers), un habitant du SIDÉPAQ a trié 57,94 kg sur l'année 2013 (population INSEE 2007) contre 53,17 kg en 2012. Le ratio de collecte des papiers/journaux est en légère progression ; passant de 26 kg/habitant en 2012 à 27.8 kg/habitant en 2013.

En faisant une comparaison par matériau au regard du gisement théorique, on constate qu'à l'échelle du SIDÉPAQ :

- il est collecté plus de verre (39.74 kg/an/hab.) qu'il n'en est mis sur le marché (37,63 kg/an/hab.) ; ceci traduit l'impact touristique notamment celle des cafetiers ;
- la collecte sélective des métaux peine à monter en puissance alors que c'est la 3^{ème} année de mise en œuvre à l'échelle du SIDÉPAQ ;
- les performances sur les cartonnettes sont proches du gisement, par contre, la collecte des briques alimentaires doit être améliorée ;
- la collecte des plastiques est très loin de représenter le gisement mis sur le marché ; ceci explique la volonté d'étendre les consignes de tri sur ce matériau (collecte des films plastiques souples, etc.).

Les performances 2013 à l'échelle du département du FINISTÈRE ne sont pas connues à ce jour mais il est toutefois possible de présenter les résultats pour l'année 2012.

	Performances 2012 SIDÉPAQ (kg/hab./an) INSEE 2007	Performances 2013 SIDÉPAQ (kg/hab./an) INSEE 2007	Performances 2012 FINISTÈRE (kg/hab./an) INSEE 2007
Total métaux	14.65	18.2	18.9
Total Papiers/Cartons/Brique			
Plastique			
Verre	40,74	39.74	42.1

Les performances de recyclage pour l'année 2012 d'un habitant du SIDÉPAQ sont inférieures à celles de la moyenne finistérienne, excepté pour le verre.

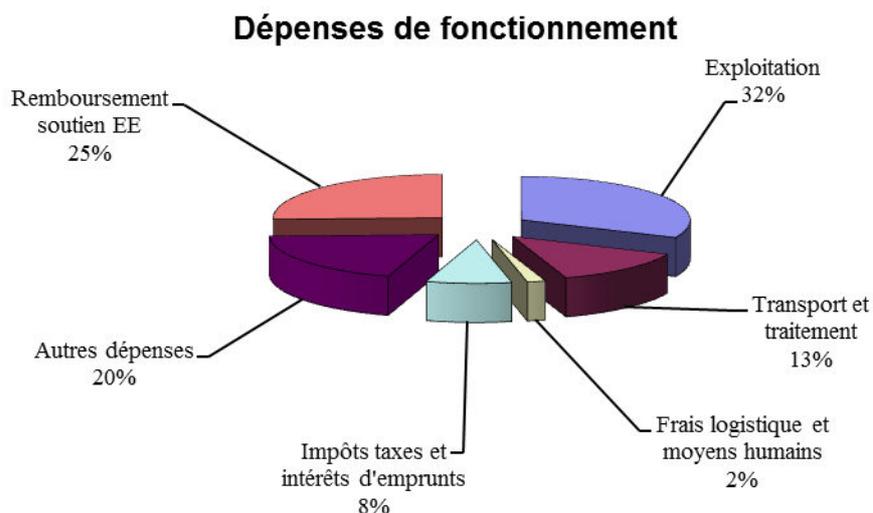
L'annexe n° 4 présente les performances de recyclage par collectivité pour les matériaux suivants : verre, EMR/ELA et plastiques (avec pour référence la population DGF 2013).

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - La section de fonctionnement

Les principales lignes du budget de fonctionnement sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
- Contrat d'exploitation de l'UIOM avec la société GEVAL	2 850 018,37 € HT
- Transport et élimination des boues de la STEP	260 307,97 € HT
- Transport et stockage des mâchefers d'incinération à VIGNOC	450 250,17 € HT
- Transport et traitement des cendres à CHANGE avec la société SECHE	414 923,75 € HT
- Transport des ordures ménagères de CROZON à BRIEC avec la société GRANDJOUAN	62 420,53 € HT
- Remboursement à QUIMPER COMMUNAUTE des frais de logistique et moyens humains	157 447,81 € HT
- Impôts et taxes	414 320,54 € HT
- Remboursement des intérêts d'emprunts	316 514,17 € HT
- Reversement soutien ECO-EMBALLAGES	2 292 640,34 € HT
- Autres dépenses	1 773 838,33 € HT
TOTAL	8 992 681,98 € HT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

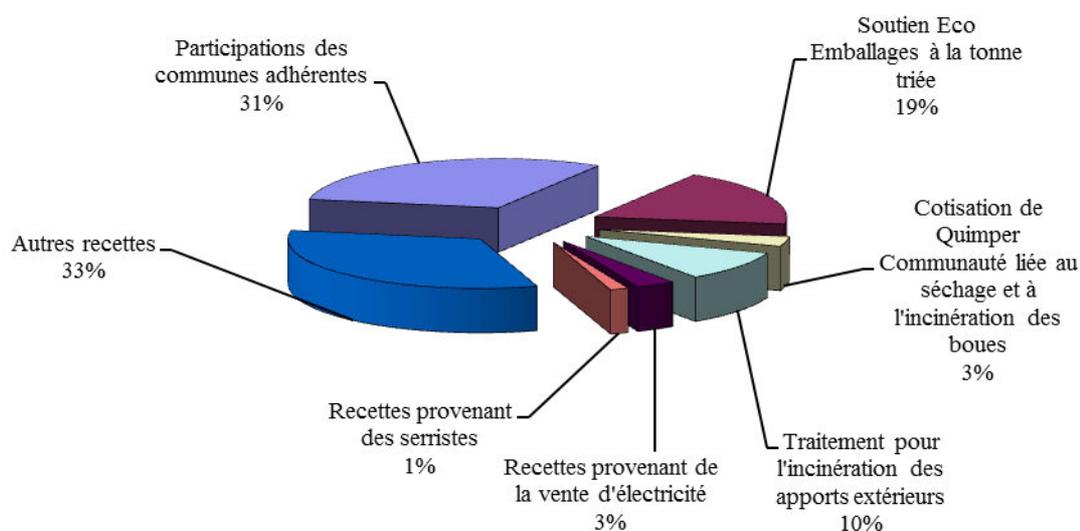
- Participations des communes adhérentes	4 359 496,37 € HT
- Soutien ECO-EMBALLAGES à la tonne triée et communication	2 621 282,56 € HT
- Cotisation de QUIMPER COMMUNAUTE liée au séchage et à l'incinération des boues	457 496,89 € HT
- Paiement pour l'incinération des déchets apports extérieurs	1 391 283,93 € HT
- Recettes provenant de la vente d'électricité	461 666,59 € HT
- Recettes provenant des serristes	215 490,65 € HT
- Autres recettes	4 592 157,54 € HT

TOTAL

14 098 874,53 € HT

L'excédent de fonctionnement couvre en totalité le déficit d'investissement.

Recettes de fonctionnement



3.2 - La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
- Étude création ouverture pour mise en place d'une porte sectionnelle	2 200,00 € HT
- Étude création passerelle zone de stockage de mâchefers zone chaudière	7 800,00 € HT
- Mise en conformité du logiciel d'acquisition des données	16 683,00 € HT
- Conception du site internet SIDEPAQ	10 655,00 € HT
- Travaux dioxines et furanes	372,27 € HT
- Travaux incendie	105 072,38 € HT
- Travaux divers sur usine (foudre)	2 128,00 € HT
- Emprunts	1 092 179,80 € HT
TOTAL	1 237 090,45 € HT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
- Subvention ADEME : solde valorisation vapeur	51 760,00 € HT
- Subvention CONSEIL REGIONAL : solde valorisation vapeur	36 839,10 € HT
TOTAL	88 599,10 € HT

ANNEXES

Annexe n° 1 : Détail de la population du SIDEPAQ

Collectivités adhérentes au SIDEPAQ	Population INSEE	Population DGF 2013
Communauté de communes du PAYS GLAZIK	10 326	11 261
Communauté de communes du PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	15 710	18 787
Communauté de communes de la presqu'île de CROZON	16 667	22 411
QUIMPER COMMUNAUTE	85 410	92 255
Total	128 913	144 714

Annexe n° 2 : Détail des équipements de l'UVED

Capacité annuelle de traitement : 65 000 T de déchets, OM, DIB, boues (maximum : 15 % de co-incinération de boues à 20 % de siccité)

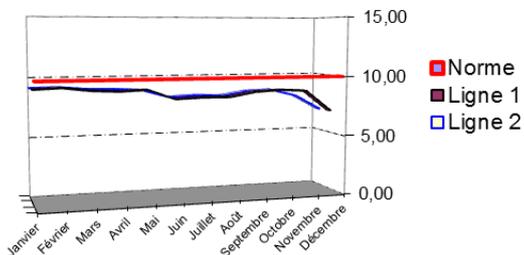
1. <u>Réception manutention</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - pont à bascule - fosse à ordures - fosse à boues - ponts roulants - tracto chargeur - portail de détection de radioactivité - aire d'isolement 	<p style="text-align: right;">50 tonnes</p> <p style="text-align: right;">2 000 m³</p> <p style="text-align: right;">200 m³</p> <p style="text-align: right;">2 ponts de 6,5 tonnes</p> <p style="text-align: right;">3 tonnes</p>
2. <u>Contrôle commande</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - 2 automates ALLEN-BRADLEY sur la conduite fours/chaudière - 2 automates redondants ALLEN-BRADLEY sur le traitement des fumées - 1 automate ALLEN-BRADLEY utilités (mâchefer cendres) - 1 automate ALLEN-BRADLEY sur vapeur condensateur Autres automates : - 2 automates redondants pour la SNCR - 2 automates TELEMECANIQUE sur les ponts roulants - 1 automate TELEMECANIQUE sur les chaînes déminées 	
3. <u>Incinération</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - 2 fours ITISA d'une capacité de 4 tonnes/heure - t° incinération minimale de 850°C - 2 brûleurs de 6.5 MW (fuel domestique) - 2 chaudières d'un débit de 10 tonnes/heure de vapeur surchauffée (40 bars, 350°C) - 4 parcours de fumées (3^{ème} parcours : surchauffeur suspendu ; le dernier parcours descendant comporte 1 surchauffeur et 3 économiseurs) 	
4. <u>Traitement des fumées</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - réacteurs pour le refroidissement des fumées - filtres à manches à 2 caissons isolables par ligne (180 manches par cellule) - traitement des fumées type sec avec injection de bicarbonate de sodium (possibilité de basculer à la chaux HSS) - qualité des fumées : conforme à l'arrête du 20/02/2002 	
5. <u>Ventilateur exhaure</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ventilateur par ligne d'une puissance de 152 kW qui permet de maintenir en dépression toute la ligne d'incinération 	
6. <u>Récupération des cendres</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - les cendres sont reprises sous chaudières, sous réacteurs, sous filtres à manches et sont acheminées par un circuit de vis par un système de transporteurs à bandes vers un crible pour séparation des particules supérieures à 300 mm ; la partie < 300 mm est ensuite déferrailée, puis à nouveau criblée à 40 mm. 	
7. <u>Mâchefers</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - les mâchefers sont récupérés en sortie des fours dans un cendrier humide situé sous les fours ; - ils sont ensuite acheminés par un système de transporteurs à bandes vers un crible pour séparation des particules supérieures à 300 mm ; - la partie < 300 mm est ensuite déferrailée ; puis à nouveau criblée à 40 mm. 	

8. <u>Turboalternateur</u> :	<p>Puissance 3 500 kW sous une tension de 6 600 V élevée à 20 000 V avant distribution sur le réseau EDF.</p> <p>En amont du réseau, l'usine prélève l'électricité nécessaire à son fonctionnement (600 kW environ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse rotation turbine 9 000 t/min // 8 étages de turbinage et 1 roue Curtis en tête - turbine à condensation - réducteur 9 000/1 500 t/min - alternateur 1 500 t/min - revente annuelle : 16 000 MWh
9. <u>Réseau de chaleur</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - hydrocondenseur (puissance théorique : 9,9 MW) vapeur basse pression/eau chaude - échangeur secondaire de même puissance installé dans un local chez les serristes - la réalisation d'un réseau de chaleur (constitué par des gaines de DN 350 aériennes sur 150 m et enterrées sur 414 m) qui va jusqu'à la propriété des serristes et mis en mouvement par 2 pompes (débit = 550 m³/heure)
10. <u>Aérocondenseurs</u> :	<p>Diamètre des pales 6 m entraînées par un moteur électrique à vitesse variable (55 kW).</p> <p>Il reçoit la vapeur d'échappement de la turbine ou la vapeur en directe en cas de by-pass du turbo pendant l'arrêt de ce dernier. Le corps de l'échangeur est maintenu sous un vide de 0,13 b par un système d'éjectair.</p> <p>L'eau condensée est à une température de 52°C ; elle est réinjectée en chaudière par des pompes qui la puisent dans des bâches tampons.</p>
11. <u>Cheminées</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur : 43 m - Diamètre intérieur : 82 cm
12. <u>Local compresseurs</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - 3 pompes alimentaires - 1 bache à eau déminéralisée de 10 m³ - 2 compresseurs d'air fournissant l'air de régulation et de service (pression : 10 b – Débit : 880 m³/h – puissance : 90 kW)
13. <u>Surveillance des rejets gazeux</u> :	<p>L'UIOM est équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 3 analyseurs en continu ENVIRONNEMENT SA (1 par ligne + 1 redondant) <ul style="list-style-type: none"> - un analyseur multigaz pour les mesures HCL, HF, SO₂, NO exprimées en NO₂, NH₃, CO, COT, O₂, CO₂, H₂O, O₂ et COT commun aux 2 lignes - les mesures de débit, température et pression redondantes par ligne - un analyseur de poussières redondant par ligne → 2 préleveurs en semi-continu ENVIRONNEMENT SA (1 par ligne) pour la mesure des dioxines

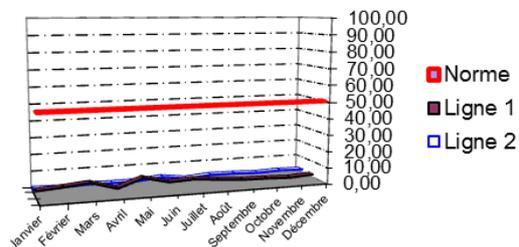
Annexe n° 3 – Résultats des émissions aux cheminées

Les graphiques ci-après présentent, polluant par polluant, la moyenne 24 h du mois.

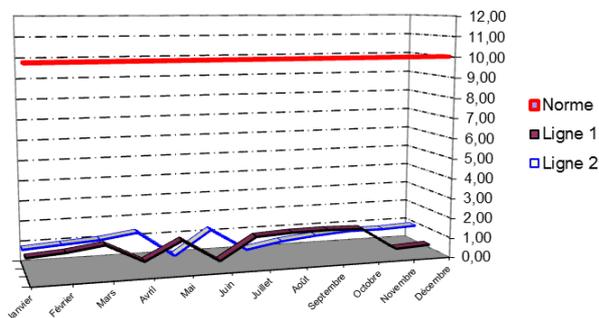
Teneur en HCl
Norme < 10 mg/Nm3



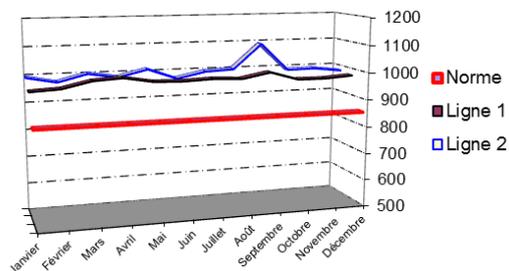
Teneur en CO
Norme < 50 mg/Nm3



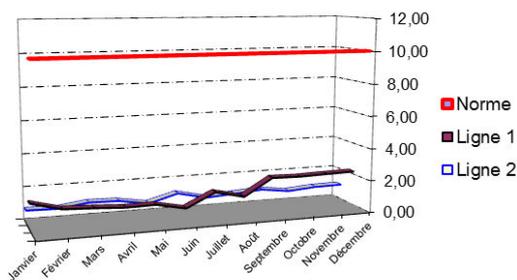
Teneur en COT
Norme < 10mg/Nm3



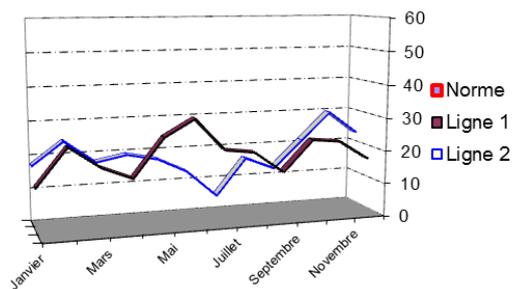
Température de combustion
Norme > 850 °c



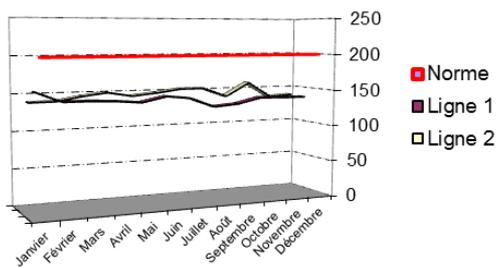
Teneur en poussières
Norme < 10 mg/Nm3



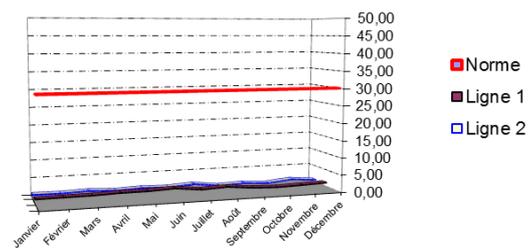
Teneur en SO2
Norme < 50 mg/Nm3



Teneur en Nox
Norme < 200 mg/Nm3



Teneur en NH3
Norme < 30 mg/Nm3



Annexe n° 4 – Performances de recyclage par collectivité et par matériau (base : pop DGF 2013)

